

Contactez-nous pour en savoir plus.

Nous avons des forfaits spécifiques disponibles pour les types d'assistance et de services les plus fréquents.



Nous vous aidons à naviguer dans les complexités de l'immigration en Italie : grâce à notre expertise et à notre dévouement, nous fournissons une large gamme de services juridiques adaptés aux divers besoins de nos clients étrangers.











CONFORMITÉ À LA NORME DE SYSTÈME DE QUALITÉ UNI 11871:2022

CHOISISSEZ VOS AVOCATS EN ITALIE POUR LEURS COMPÉTENCES, ET NON EN FONCTION DU BOUCHE À OREILLE OU DE LA VILLE DE LEUR CABINET D'AVOCATS



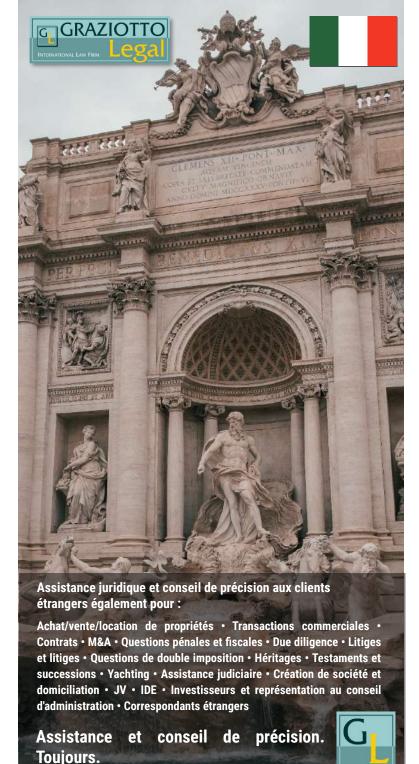


L'immigration en toute simplicité

Assistance juridique complète pour les étrangers

Nous pouvons fournir aux clients étrangers une assistance juridique de précision dans le cadre de l'immigration en Italie, ainsi que d'autres services auxiliaires importants, y compris - mais pas seulement :

- 1. Procédures d'immigration : Orientation et assistance tout au long du processus d'immigration, y compris des conseils sur les exigences en matière de visa, les procédures de demande et la documentation.
- 2. Visas : Assistance à l'obtention de divers types de visas tels que les visas touristiques, les visas étudiants, les visas de travail et les visas de longue durée pour l'Italie.
- 3. Permis de séjour : Soutien à l'obtention de permis de séjour à différentes fins, notamment le travail, les études, le regroupement familial et l'investissement.
- **4. Regroupement familial**: Assistance juridique dans les procédures de regroupement familial pour les conjoints, les enfants et les autres membres de la famille.
- **5. Procédures et permis humanitaires**: Aide aux demandes de visa et de permis humanitaires pour les personnes demandant une protection ou un asile en Italie.
- **6. Citoyenneté** : Directives sur les conditions d'éligibilité à la citoyenneté italienne, les procédures de demande et les processus de naturalisation.
- 7. Circulation au sein de l'Union européenne : Conseils sur les droits et les procédures liés à la libre circulation au sein de l'UE pour les personnes résidant en Italie.
- **8. Légalisation de documents** : Assistance dans les procédures de légalisation de documents, y compris les traductions officielles.
- 9. Interprétation et traductions Soutien à l'interprétation et à la traduction de documents.
- 10. Questions relatives à l'administration publique : Aide au traitement des questions administratives, y compris les permis de séjour, l'enregistrement et les questions bureaucratiques.
- 11. Recours juridiques : Représentation dans les procédures judiciaires devant les tribunaux et les organismes administratifs pour les litiges liés à l'immigration, à la résidence et à d'autres questions pertinentes.
- **12.** Aide à la réinstallation : Soutien à la logistique de la réinstallation, y compris les services de logement, d'emploi et d'installation.
- 13. Assistance sanitaire : Aide à l'accès aux services de santé et à la compréhension des droits des immigrants en matière de soins de santé en Italie.
- **14. Éducation** : Assistance au droit à l'éducation et aux procédures de reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger.
- **15. Permis de conduire** : Aide à l'obtention de permis de conduire italiens ou à la conversion de permis de conduire étrangers.



Texte copyright @ avv. Fulvio Graziotto (2015-2024)



Comment aller de l'avant

1) Demandez notre trousse d'information gratuite

N'hésitez pas à nous écrire à italy@graziottolegal.com pour recevoir notre trousse d'information et les tarifs applicables à votre cas spécifique.

2) Remplissez et envoyez-nous les 2 formulaires obligatoires

Avant toute autre interaction et/ou réception de documents, nous devons recueillir les informations requises par la loi : il suffit de remplir et de nous envoyer les deux formulaires obligatoires que vous trouverez dans la trousse d'information.

Veuillez noter qu'aucune autre interaction, réponse, suivi ou information ne sera jamais donnée avant que les 2 formulaires obligatoires ne soient reçus dûment remplis de votre part.

3) Nous vous contacterons pour vous demander des informations pertinentes

Ce n'est qu'après que vous nous ayez envoyé les deux formulaires obligatoires dûment remplis et signés, accompagnés d'une copie d'un document d'identification valide, que nous pourrons vous contacter et vous demander divers renseignements et documents pour payer votre dossier.

4) Réservez une première consultation avec un avocat

Une fois que nous sommes sûrs de pouvoir vous aider, nous pouvons planifier une première consultation soit à nos bureaux, soit en ligne. Cela vous donnera une image claire de votre cas.

5) Transmettez-nous le problème

Dès la première consultation avec nous, nous pouvons vous conseiller sur les solutions possibles, les tarifs applicables à notre assistance et l'un de nos forfaits disponibles sur la base d'un montant forfaitaire adapté à vos besoins. Ensuite, vous pouvez décider de nous confier la mission de vous aider.

Pourquoi nous choisir?

Chez Graziotto Legal, nous priorisons vos besoins et fournissons des solutions personnalisées avec professionnalisme et intégrité. Grâce à notre compréhension approfondie du droit italien de l'immigration et à notre engagement envers la satisfaction du client, nous veillons à ce que votre parcours soit fluide et réussi.

Contactez-nous:

Prêt à vous lancer dans votre aventure italienne ? Contactez Graziotto Legal dès aujourd'hui pour obtenir une assistance juridique experte et embarquez pour un voyage d'immigration en douceur en Italie. Veuillez noter que nous ne recevons que sur rendez-vous.